



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 2014-01

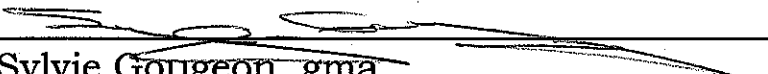
La soussignée donne avis public qu'à la séance du conseil qui sera tenue le 4 février 2014, à compter de 19h30, en la salle du conseil située au 245, chemin Picard à Shefford, il sera statué sur la demande de dérogation mineure relative à la propriété située sur la rue Grand-Royal Ouest (lot 2 595 268).

Cette demande consiste à régulariser la situation où l'implantation de la résidence ne respecte pas les normes en vigueur au niveau de la marge avant. Le *Règlement de zonage #2005-419*, à l'*article 31*, stipule que la marge avant, dans la zone RV-2, doit être de 9 mètres, cependant, l'implantation de la résidence est de 8.79 mètres et de 8.88 mètres.

Donc la dérogation portera sur une différence de 0.21 mètres et de 0.12 mètres.

Tout intéressé peut se faire entendre relativement à cette demande de dérogation mineure, lors de ladite séance du 4 février 2014.

Avis donné le 14 janvier 2014


Sylvie Gougeon, gma
Directrice générale et secrétaire-trésorière